



Accident corporelle involontaire

Par Tns, le 27/04/2018 à 00:10

Bonjour alors voilà j'ai eu un accident corporelle involontaire début avril suite à une fatigue sachant je suis diabétique j'ai du faire une hypoglycémie ce jour la, donc j'ai renversé une personne je devais rouler à peine à 20km sachant que je suis chauffeur je ne veux pas perdre mon travail quand les pompiers et la police sont arrivés ils m'ont fait un dépistage tout était négatif et la personne renversée était consciente et a décidé de ne pas porter plainte mais la police m'a fait un procès verbal et mon dit c'est au tribunal de décider si ils vont classer sans suite ou non sachant que j'ai pas d'antécédent ni de casier judiciaire quand ils m'ont dit à la police est-ce que j'ai une chance que ça soit classé sans suite ils m'ont répondu en gros que ce n'était pas quelque chose de vraiment grave donc selon eux il n'y aura pas de poursuite mais j'ai peur que le tribunal me convoque et que je perde mon permis et une forte amende sachant que la personne va bien et ne porte pas plainte je ne comprends pas pourquoi continuer le dossier je me sens mal je n'ai jamais eu de problème avec la justice et là je fais une super gaffe et j'ai toujours du sucre dans ma voiture mais le mal est fait et j'ai vraiment peur de la suite je prie chaque jour pour que cette affaire soit classée pour que ma vie reparte à 0 et ça n'arrivera plus maintenant je fais une super gaffe !! Rassurez-moi svp j'ai vraiment peur de perdre mon permis et payer une amende je suis déjà limite niveau argent et en plus de ça je me marie cet été je ne veux pas que ma nouvelle vie commence sur un drame ...

Par Tns, le 27/04/2018 à 00:12

Je tiens préciser que la personne renversée marchait tout de même sur la route malgré ma fatigue